

hellio

# Devenez producteur de l'énergie de votre entreprise

- + Réduisez vos factures d'énergie grâce à l'autoconsommation
- + Générez des revenus durables et stables avec les panneaux photovoltaïques
- + Ajoutez de la valeur à vos fonciers, bâtiments et parkings



**Votre  
énergie  
a de l'impact  
hellio**

## Coût de l'énergie : un enjeu majeur pour les entreprises

La consommation énergétique est devenue un véritable challenge pour les entreprises et les collectivités, alors que les tarifs augmentent en continu, notamment du fait du contexte géopolitique.

Cette hausse des prix impose des mesures fortes pour réduire notre dépendance énergétique et trouver des alternatives.

**Fixez votre tarif d'électricité avec un prix fixe (au kWh) pendant 20 ans et couvrez tout ou partie de vos besoins en énergie.**

### Plusieurs secteurs concernés

-  Agriculture
-  Industrie
-  Copropriétés
-  Tertiaire
-  Collectivités



### Les atouts du photovoltaïque

- ✓ Produire sa propre énergie
- ✓ Réduire sa facture d'électricité
- ✓ Prévoir ses dépenses énergétiques à long terme
- ✓ Améliorer sa performance énergétique
- ✓ Mutualiser l'installation de sa centrale avec la remise aux normes de son infrastructure
- ✓ Engager une démarche de transition énergétique

# Préparez l'avenir avec des solutions d'installations photovoltaïques

Initiée en décembre 2022, la loi relative à l'accélération des énergies renouvelables entend permettre de rattraper le retard pris dans ce domaine. En 2020, la France était le seul pays à ne pas avoir atteint l'objectif fixé par l'Union européenne : 23 % d'énergies renouvelables.

## Les aires de stationnement

Ce projet de loi impose l'équipement progressif des grands parkings extérieurs (sauf exceptions) en ombrières couvertes sur au moins **la moitié de leur surface** de panneaux photovoltaïques.

L'obligation s'applique au :

- + 1<sup>er</sup> janvier 2023 pour les parcs de stationnement extérieur existants,
- + 1<sup>er</sup> juillet 2026 pour les parkings de plus de 10 000 m<sup>2</sup>
- + 1<sup>er</sup> juillet 2028 aux parkings compris entre 1 500 m<sup>2</sup> et 10 000 m<sup>2</sup>.

## Les toitures de bâtiments

Sur les bâtiments non résidentiels neufs ou lourdement rénovés (entrepôts, hôpitaux, écoles...), la couverture minimum des toitures solaires augmente progressivement de 30 % en 2023 à 50 % en 2027. Une obligation étendue en 2028 aux bâtiments non résidentiels existants.

**Ainsi, les bâtiments (et leurs aires de stationnement associées) dont l'emprise au sol est supérieure à 500 m<sup>2</sup> seront obligés d'installer des panneaux photovoltaïques ou de végétaliser leur toiture.** Le calcul de la surface va être défini par décret. Cette obligation entre en vigueur pour les bâtiments existants au 1<sup>er</sup> janvier 2023 et doit être satisfaite au plus tard le 1<sup>er</sup> janvier 2028.

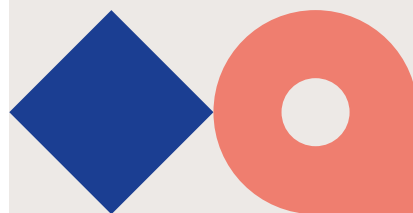
## Décret tertiaire : une réduction des consommations obligatoire

Les bâtiments à usage tertiaire de plus de 1 000 m<sup>2</sup> doivent diminuer drastiquement leurs consommations énergétiques. Au choix :

- + **Soit en valeur absolue** : respecter des seuils définis par arrêté, selon l'activité
- + **Soit en valeur relative** : baisser de 40 % d'ici 2030, 50 % d'ici 2040 et 60 % d'ici 2050

L'efficacité énergétique ainsi que la réduction des gaz à effet de serre sont des défis majeurs que doivent relever les acteurs du secteur tertiaire. L'autoconsommation d'électricité permet d'atteindre en partie ou en totalité les objectifs du décret tertiaire.

**Hellio et son bureau d'études intégré Akéa Énergies accompagnent les établissements assujettis vers l'atteinte des objectifs du décret tertiaire.**



L'installation de panneaux solaires photovoltaïques contribue à réduire les dépenses d'électricité, gagner en indépendance énergétique et se conformer au décret tertiaire.

# Réduisez votre facture électrique grâce à l'autoconsommation collective

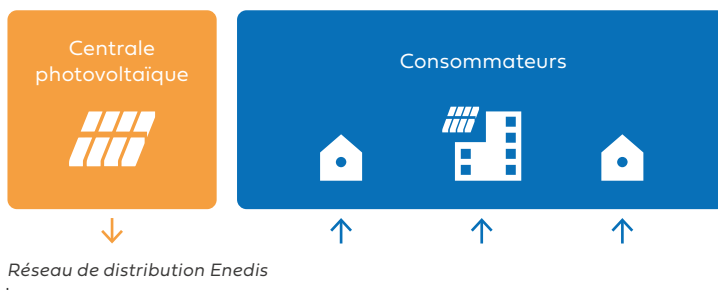
Produisez l'électricité que vous consommez : une solution d'avenir qui répond au défi énergétique. L'autoconsommation collective est un dispositif encadré par la Loi. Il permet aux particuliers, entreprises ou collectivités de partager une électricité produite localement, entre producteur(s) et consommateur(s) raccordés au réseau public de distribution, et relevant d'un même périmètre géographique proche.

Hellio vous accompagne dans l'analyse de votre facture d'électricité et de votre profil, et vous apporte des solutions pour adapter votre consommation à la production solaire, afin de dimensionner votre installation photovoltaïque au plus près de votre besoin.

## Les différents modèles économiques

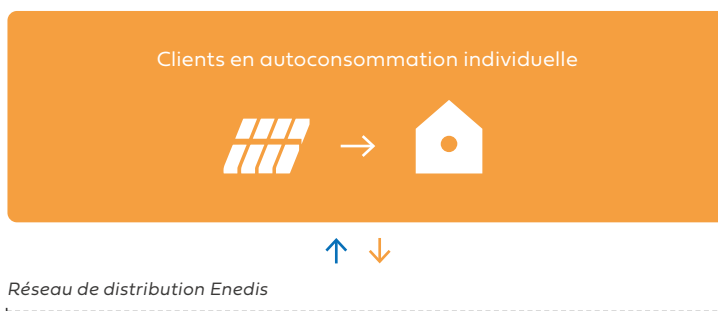
### Autoconsommation collective

- + Un ou plusieurs producteurs
- + Un ou plusieurs consommateurs
- + Circuit court d'électricité à l'échelle locale (les points de soutirage et d'injection les plus éloignés doivent être distants de 2 km au maximum)



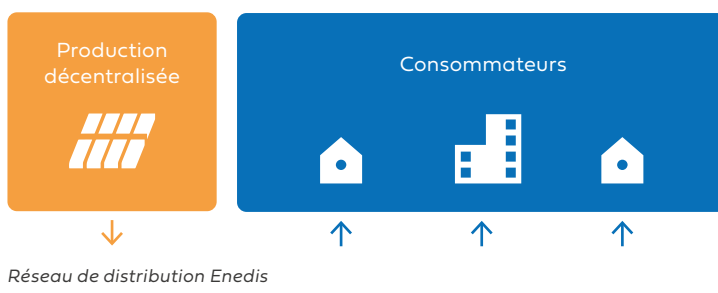
### Autoconsommation individuelle

- + Un bâtiment en autoconsommation
- + Eventuel surplus injecté sur le réseau pour revente



### Revente totale

- + Production injectée sur le réseau pour vente totale



# Hellio : notre accompagnement personnalisé



1

## Étude du projet

- + Organisation d'une ou plusieurs réunions d'information
- + Recueil des attentes spécifiques du client et collecte des données de consommation
- + Pré-étude du projet
- + Proposition des différents scénarios préconisés par notre bureau d'études

Prestation offerte

2

## Lancement du projet à la signature du devis

- + Étude de faisabilité, dimensionnement, phasage
- + Validation des démarches administratives (permis de construire, raccordement ENEDIS)
- + Établissement des documents contractuels (contrat EPC\*)
- + Plan de financement et recherche des subventions

Prestation payante

3

## Réalisation et suivi des travaux

- + Construction de votre centrale et suivi du chantier
- + Réception de l'installation photovoltaïque
- + Mise en service et lancement de la production
- + Monitoring et maintenance, suivi de la performance

*\* Engineering Procurement and Construction qui se traduit en français par Ingénierie, Approvisionnement et Construction*



**Et tout au long du projet : un suivi régulier avec une équipe Hellio dédiée.**

# Nos 4 offres solaires

## Hellio s'engage

à fournir des produits  
européens, bas-  
carbone et garantis  
20 ans.



## Ombrières : valorisez vos parkings et gagnez en maîtrise énergétique

Offrez du confort à vos salariés et à vos visiteurs, et augmentez vos revenus en revendant le surplus d'énergie produit par les panneaux photovoltaïques.

### Les +

- + Protection des visiteurs et collaborateurs (contre la pluie et la chaleur)
- + Valorisation du patrimoine
- + Impact RSE visible pour l'entreprise





## Rentabilisez vos toitures grâce à l'énergie solaire

Utilisez vos toitures comme sources d'énergie renouvelable pour vos usages internes et revendez le surplus à un prix garanti sur 20 ans.

### Les +

- + Coût de structure réduit\*
- + Entretien des panneaux simplifié
- + Durée de vie de l'étanchéité prolongée

*\* sous réserve d'étude de dimensionnement et surcharge admissible*



## Centrale photovoltaïque au sol

Exploitez le potentiel de votre foncier ou terrain non constructible pour produire de l'énergie, et générez des revenus avec la revente de l'électricité et/ou l'autoconsommation.

### Les +

- + Valorisation du terrain
- + Agrivoltaïsme possible : éco-pâturage, fourrage ou maraîchage
- + Solution d'implémentation la moins coûteuse à amortissement rapide

## Bâtiment agricole photovoltaïque

Financez le développement de votre exploitation grâce à la vente d'énergie solaire. Le bâtiment agricole est pris en charge par HELLIO. Nous investissons, finançons et construisons un hangar sur votre exploitation, dont vous aurez l'usufruit pendant 20 ans.

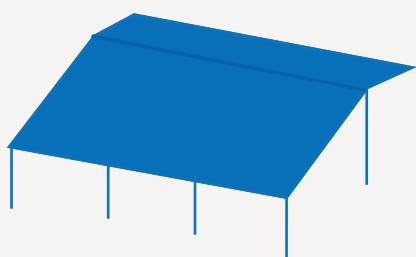
- ✓ **Valorisation de terrains inexploités**
- ✓ **Complément de revenu durable**
- ✓ **Construction à moindre coût**

### Les +

- + Réduction de votre empreinte carbone
- + Hangar photovoltaïque clé en main
- + Protection de vos équipements



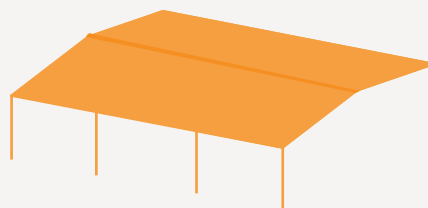
## Les différents modèles de bâtiments



### Monopente + auvent

#### Exemples de dimensions

- + Largeur : 10 m + auvent 4 m
- + Longueur : 35 m ou 96 m



### Bipente

Largeur 14 m  
Longueur 35 m



# Exemple de projet solaire

## Panneaux sur toiture d'un hangar agricole de 1 200 m<sup>2</sup>

*Le Lion-d'Angers (49)*

- + **Coût des travaux** : 245 000 €
- + **Puissance installée** : 250 kWc

**+ 33 800 €/an**  
de revenus

Temps de retour sur investissement

**7 ans**



# Exemple de projet solaire

## Panneaux sur toiture d'une copropriété

Cannes (06)

- + **Coût des travaux** : 157 800 €
- + **Puissance installée** : 101 kWc
- + **Facture d'énergie avant travaux** : 12 817 €
- + **Facture d'énergie après travaux** : 7 347 €
- + **Recette annuelle en revente du surplus** :  
10 698 €\*
- + **Taux autoconsommation (Tac)** : 31 %
- + **Taux autoproduction (Tap)** : 47 %

**17 % d'économies**  
sur la facture d'énergie

**16 168 € de gain**

Temps de retour sur investissement

**10 ans**

# Exemple de projet solaire

## Panneaux sur toiture d'entrepôt frigorifique neuf

Marmande (47)

- + **Coût des travaux** : 380 000 euros
- + **Puissance installée** : 500 kWc
- + **Facture d'énergie avant travaux** :  
107 000 €
- + **Facture d'énergie après travaux** :  
90 000 €
- + **Recette annuelle en revente du surplus** :  
18 500 €\*
- + **Taux autoconsommation (Tac)** : 59,2 %
- + **Taux autoproduction (Tap)** : 35,5 %

**16 % d'économies**  
sur la facture d'énergie

**35 500 € de gain**

Temps de retour sur investissement

**8 ans**

# Exemple de projet solaire

## Ombrières de parking

*Saint-Sulpice-la-Pointe (81)*

- + **Nombre de places** : 100
- + **Coût des travaux** : 324 000 €
- + **Puissance installée** : 250 kWc
- + **Facture d'énergie avant travaux** : 145 000 €
- + **Facture d'énergie après travaux** : 115 000 €
- + **Recette annuelle en revente du surplus** : 1 900 €\*
- + **Taux autoconsommation (Tac)** : 90,5 %
- + **Taux autoproduction (Tap)** : 29,3 %

**19 % d'économies**

sur la facture d'énergie

**35 500 € de gain**

Temps de retour sur investissement

**11 ans**

# La procédure à suivre



## Avant travaux

1

Plan de masse (PDF ou DWG)  
pour implantation de la centrale

2

Mandat signé pour récupérer les données  
de consommations auprès d'Enedis

3

Copie de votre contrat de fourniture d'électricité  
ou les 12 dernières factures

4

Choix des objectifs :

Autoconsommation

Revente

5

Financement :

Tiers financement

Fonds propre

6

Pré-étude de votre projet

7

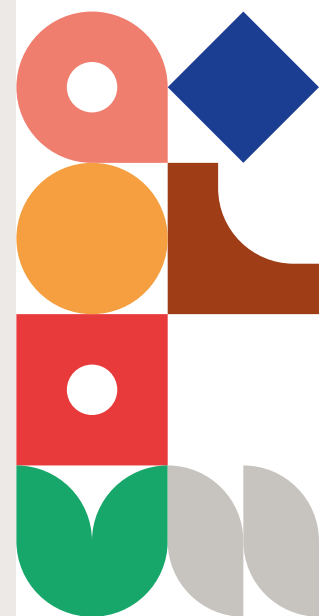
Évaluation des financements

8

Recommandations techniques



## Planification des travaux



## Les experts Hellio : une équipe mobilisée à votre service

**1 équipe dédiée** pour vous accompagner et vous répondre tout au long du partenariat

**3 ingénieurs** chargés d'études pour analyser vos projets et réaliser des cotations en phase amont des opérations

**3 experts** en financements européens et nationaux pour finaliser le montage des dossiers subventions et financements du projet

# Hellio : nos offres complémentaires



## Gestion de l'infrastructure d'autoconsommation collective

Notre savoir-faire couvre l'ensemble des problématiques autour de votre projet : moyens de production décentralisés, solutions de stockage, bornes de recharge...



## Ingénierie financière

De nombreux dispositifs publics et privés existent pour financer les projets de maîtrise de l'énergie. Hellio vous accompagne dans la mobilisation des subventions et financements.



## Bornes de recharge

Toutes nos offres sont compatibles avec l'installation de bornes de recharge pour véhicules électriques



## Accompagnement au décret tertiaire

Bénéficiez d'un accompagnement complet pour satisfaire les exigences réglementaires du décret tertiaire





# Contactez nos experts

[solaire.pros@hellio.com](mailto:solaire.pros@hellio.com)



## Hervé Duclos

Directeur offre solaire  
Secteur tertiaire, industriel, agroalimentaire,  
entrepôt et centrale au sol

06 07 87 81 75



## Sylvain Chennevière

Chargé de développement solaire  
Secteur tertiaire, agriculture, habitat collectif

06 40 83 87 25



50 rue Madame de Sanzillon

92110 Clichy

[contact@hellio.com](mailto:contact@hellio.com)

01 44 56 00 00

[hellio.com](https://hellio.com)

**Votre  
énergie  
a de l'impact**  
hellio

